

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AVRIL 2023

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 27 mars 2023, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

Présents : François TURCIN ; Olivier SAVARY ; Xavier RATTE ; Philippe SODOYER ; Sylvie SEGAULT ; Pierrick LAROCHE ; Luc NOLET ; Bruno DI-BLAS ; Bruno ZAROS ; Yannick VILLEDIEU ;

Absents représentés : Emilie SEGUINOT (pouvoir donné à Yannick VILLEDIEU) ; Lucia DA SILVA PINHO (pouvoir donné à François TURCIN) ;

Absents non représentés : Florence CHAMON ; Christian RAPOSO DO CARMO.

Secrétaire de séance : Xavier RATTE

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 2 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

arrivée de Bruno ZAROS à 20 h 35

arrivée de Yannick VILLEDIEU à 20 h 45

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2023-01/02.03-01 : révision du PLU

délibération n° 2023-02/02.03-02 : demande de subvention au titre des amendes de police (aménagement des carrefours + radars pédagogiques)

délibération n° 2023-03/02.03-03 : convention de groupement de commande pour le curage de réseaux

délibération n° 2023-04/02.03-04 : création d'un emploi saisonnier

délibération n° 2023-05/02.03-05 : ligne de trésorerie

délibération n° 2023-06/02.03-06 : déclassement d'une partie du chemin rural n° 2 de Vézannes à Chablis

délibération n° 2023-07/02.03-07 : reprise de concessions au cimetière

délibération n° 2023-08/02.03-08 : adhésion au groupement d'achat pour la fourniture de gaz auprès du SDEY pour 2025-2027

Point n° 1 - Approbation du compte de gestion 2022 (délibération n° 2023-09/05.04-01)

Le Maire évoque le compte de gestion dressé par le Trésorier du Centre de Gestion Comptable de CHABLIS qui fait apparaître les résultats suivants :

section de fonctionnement	
dépenses 2022	646 984,69 €
recettes 2022	856 171,36 €
résultat de 2022	209 186,67 €
résultat à la clôture de 2021	432 378,23 €
résultat à la clôture de 2022	641 564,90 €
section d'investissement	
dépenses 2022	182 364,52 €
recettes 2022	49 664,46 €
résultat de 2022	- 132 700,06 €
résultat à la clôture de 2021	- 46 111,57 €
résultat à la clôture de 2022	- 178 811,63 €

Ces écritures étant conformes à celles du compte administratif, le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2022.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CHABLIS.

Point n° 2 - Approbation du compte administratif 2022 (délibération n° 2023-10/05.04-02)

Le Maire distribue à chaque membre du Conseil Municipal un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement :

dépenses de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022
charges à caractère général	393 920,00 €	260 644,49 €
charges de personnel	117 260,00 €	113 772,57 €
atténuation de produits	61 369,00 €	61 904,00 €
dépenses imprévues	50 092,00 €	
autres charges de gestion courante	201 810,00 €	195 342,88 €
charges financières	21 000,00 €	14 100,46 €
charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €
opération d'ordre	335 616,94 €	0,00 €
dotation aux amortissements	1 220,29 €	1 220,29 €
total	1 183 288,23 €	646 984,69 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2022 dressé par le Maire.

Point n° 3 - Affectation du résultat 2022 (délibération n° 2023-11/05.04-03)

A la clôture de l'exercice 2022 apparaît un déficit d'investissement de - 178 811,63 € qu'il convient de couvrir. Il faut également tenir compte des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2022 pour la somme de 140 255,88 € et des recettes restant à encaisser pour la somme de 110 000,00 €. Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 209 067,51 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de 641 564,90 €, il est proposé de virer la somme de 209 067,51 € sur le compte 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé). Le solde soit 432 497,39 € est repris en recettes de fonctionnement sur le compte 002 (résultat antérieur reporté).

Point n° 4 - Vote des taux des taxes pour 2023 (délibération n° 2023-12/05.04-04)

La commune a reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 pour permettre de voter les taux.

Pour mémoire, les taux votés en 2022 étaient les suivants :

taxe foncière sur le bâti : 36,84 % (taux communal et départemental)

taxe foncière sur le non bâti : 25,59 %

Il est proposé de ne pas changer les taux pour 2023 :

taxe foncière sur le bâti : 36,84 %

taxe foncière sur le non bâti : 25,59 %

Cette année, le Conseil Municipal est invité à délibérer également sur le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (dernier taux voté à 9,72 %). Il est proposé de ne pas augmenter ce taux.

Ceci ferait un produit fiscal attendu de 400 228 €. Des allocations compensatrices seront versées à hauteur de 30 592 €, montant diminué du FNGIR pour 51 470 € et de la contribution due suite à l'application du coefficient correcteur calculé suite à la réforme de la TH pour 81 215 € soit un montant total prévisionnel 2023 de la fiscalité directe locale de 298 135 €.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour 2023 qui resteront donc à 36,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ; à 25,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; à 9,72 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

recettes de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022
atténuation de charges	26 000,00 €	56 542,24 €
résultat antérieur reporté	432 378,23 €	
produits des services	11 500,00 €	16 479,11 €
impôts et taxes	510 919,00 €	539 423,00 €
dotations et participations	147 491,00 €	183 687,03 €
autres produits de gestion courante	55 000,00 €	59 977,64 €
produits financiers	0,00 €	16,07 €
produits exceptionnels	0,00 €	46,27 €
Total	1 183 288,23 €	856 171,36 €

dépenses d'investissement

	BP 2022	CA 2022
déficit antérieur reporté	46 111,57 €	
dépenses imprévues	29 837,23 €	
dépenses financières	92 000,00 €	88 480,06 €
immobilisations incorporelles	36 000,00 €	15 790,65 €
immobilisations corporelles	299 000,00 €	78 093,81 €
total	502 948,80 €	182 364,52 €

recettes d'investissement

	BP 2022	CA 2022
dotations, fonds et réserves	51 111,57 €	48 444,17 €
subventions d'investissement	110 000,00 €	0,00 €
recettes financières	5 000,00 €	0,00 €
amortissements	1 220,29 €	1 220,29 €
opération d'ordre	335 616,94 €	0,00 €
total	502 948,80 €	49 664,46 €

Le Maire s'étant retiré de la salle, François TURCIN prend la présidence du Conseil Municipal. Etant donnée la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CHABLIS, il est proposé d'adopter le compte administratif 2022 dressé par le Maire et qui se résume comme suit :

	fonctionnement		investissement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés		432 378,23 €	- 46 111,57 €	
résultat de l'exercice		209 186,67 €	- 132 700,06 €	
résultats de clôture		641 564,90 €	- 178 811,63 €	

Point n° 5 - Vote des subventions aux associations pour 2023 (délibération n° 2023-13/05.04-05)

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reconduire le principe de conditionner le versement des subventions à la production d'une demande accompagnée de divers documents (statuts, composition du bureau, bilan financier).

Les subventions ci-dessous seront donc versées et, en cas de nouvelle demande qui arriverait après le vote du budget, elle serait étudiée en commission et présentée au conseil :

Amicale des pompiers de MALIGNY	800 €
Association Sportive du Serein	200 €
Tennis de table	200 €
La Vandoise du Serein	200 €

La commune a été saisie d'une nouvelle demande de subvention de la part du Festival du Chablisien qui sollicite le versement de la somme de 250 €. Les membres du Conseil Municipal conditionnent à l'unanimité le versement à la production des autres documents, en plus de la demande déjà reçue.

Point n° 6 - Fongibilité des crédits pour 2023 (délibération n° 2023-14/05.04-06)

Le Maire rappelle que la nomenclature M57 a remplacé pour l'assemblée délibérante, la possibilité de voter des dépenses imprévues par une autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par cette dernière au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal fixent à l'unanimité le pourcentage de fongibilité des crédits à 7,5 % du total des dépenses réelles, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Point n° 7 - Vote du budget pour 2023 (délibération n° 2023-15/05.04-07)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de budget pour 2023 :

dépenses de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023
charges à caractère général	393 920,00 €	322 909,00 €
charges de personnel	117 260,00 €	122 560,00 €
atténuation de produits	61 369,00 €	61 904,00 €
dépenses imprévues	50 092,00 €	
autres charges de gestion courante	201 810,00 €	200 302,00 €
charges financières	21 000,00 €	20 400,00 €
charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €
opération d'ordre	335 616,94 €	458 874,40 €
dotations aux amortissements	1 220,29 €	3 793,99 €
total	1 183 288,23 €	1 191 743,39 €

recettes de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023
atténuation de charges	26 000,00 €	0,00 €
résultat antérieur reporté	432 378,23 €	432 497,39 €
produits des services	11 500,00 €	14 500,00 €
impôts et taxes	510 919,00 €	534 054,00 €
dotations et participations	147 491,00 €	165 692,00 €
autres produits de gestion courante	55 000,00 €	45 000,00 €
produits financiers	0,00 €	0,00 €
produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
total	1 183 288,23 €	1 191 743,39 €

dépenses d'investissement

	BP 2022	BP 2023
solde exercice précédent	46 111,57 €	178 811,63 €
dépenses imprévues	29 837,23 €	
dépenses financières	92 000,00 €	93 000,00 €
immobilisations incorporelles	36 000,00 €	76 611,00 €
immobilisations corporelles	299 000,00 €	436 661,56 €
total	502 948,80 €	785 084,19 €

recettes d'investissement

	BP 2022	BP 2023
dotations, fonds et réserves	51 111,57 €	209 627,51 €
subventions	110 000,00 €	110 000,00 €
recettes financières	5 000,00 €	3 000,00 €
amortissements	1 220,29 €	3 582,28 €
opérations d'ordre	335 616,94 €	458 874,40 €
total	502 948,80 €	785 084,19 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le projet de budget présenté par le Maire pour 2023, projet de budget qui s'équilibre à la somme de 1 191 743,39 € en section de fonctionnement et à 785 084,19 € en section d'investissement.

Point n° 8 - Mise à disposition de personnel (délibération n° 2023-16/05.04-08)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de mettre à disposition des communes limitrophes et membres de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, l'agent technique titulaire. Après avoir évoqué le coût horaire de l'agent technique concerné et les taux pratiqués au niveau intercommunal, le Maire propose de pratiquer les mêmes tarifs que la Communauté de Communes à savoir 24,60 € de l'heure.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le principe de la mise à disposition de l'agent technique à une commune limitrophe de la commune et membre de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, fixent le tarif horaire pour 2023 à :

24,60 € pour l'employé communal

26 € broyeur + tracteur

26 € épareuse + tracteur

18 € tracteur

1,14 € / km + 6,2 € de l'heure pour le camion

en cas de location de matériel, refacturation du prix de la location,

Ils autorisent à l'unanimité le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'agent technique avec les communes demandeuses.

Questions et informations diverses

1 - la commune a eu des retours quant au bruit généré par les **tours de protection des vignes contre le gel**. Sur les 50 tours, 36 ont été en fonction les deux nuits précédentes. Yannick VILLEDIEU pense que si une réunion publique d'information avait été organisée comme cela l'a été suggéré, les habitants n'auraient pas été surpris et cela aurait limité les plaintes.

2 - la **boîte à livres et boîte à idées** a été installée place Lafarge. Tous les membres du Conseil Municipal comptent sur le civisme et le sens du respect de tous pour que perdure cette belle réalisation. Toutefois, il est émis un appel à la vigilance et à la protection de cette boîte lors des festivités du 14 Juillet.

3 - Bruno ZAROS demande pourquoi les **lumières sont allumées vers 20 h 00**. Le Maire répond que 20 h 00 n'est pas un horaire programmé puisque l'éclairage public bénéficie d'interrupteurs crépusculaires qui se déclenchent en fonction de la luminosité. Seuls l'église et le mât de la place Lafarge sont sur horaire, le fonctionnement a été amélioré depuis le changement de l'horloge. Suite à une question de Sylvie SEGAULT, le Maire répond que le fonctionnement est identique au Monument aux Morts.

4 - l'**agent technique saisonnier** a débuté son contrat lundi 03.04.2023.

5 - la **morbiflette** organisée par l'amicale des pompiers le samedi 18 mars 2023 a été une belle réussite avec une bonne participation.

6 - le **cross de l'école** se déroulera dans la matinée du vendredi 7 avril 2023, la rue du Stade sera fermée durant cet évènement pour assurer la sécurité des participants.

7 - Pierrick LAROCHE demande si à l'avenir la **réunion de vote du budget** pourrait se faire plus tôt.

8 - François TURCIN remercie la famille SEGAULT d'être intervenue avec un tractopelle pour déplacer les gros blocs de béton présents au hangar, issus des travaux de réfection des courts de tennis. Les morceaux restant sur place sont additionnés à ce qui pourra être récupéré en mai suite aux travaux sur la RD pour obtenir un fraisat calibré.

9 - François TURCIN informe les membres du Conseil Municipal du fait que les **travaux de réfection des courts de tennis** devraient reprendre d'ici la fin du mois d'avril. Suite à une question de Bruno DI-BLAS, François TURCIN affirme que des allées d'accès en concassé seront prévues.

10 - sur proposition du Maire et de François TURCIN, l'agent technique titulaire s'est déclaré favorable au suivi d'une formation Caces engins de chantier pour lui permettre de conduire des engins de - de 6 tonnes et de + de 6 tonnes. Interrogé par Bruno DI-BLAS sur le coût de cette formation (une semaine à MONÉTEAU), François TURCIN affirme qu'il est de 1 500 € TTC. Outre la possibilité d'utiliser le compte DIF de l'employé concerné, des sources de financement sont à l'étude.

11 - Bruno DI-BLAS signale qu'une grille située chemin des Chaumes bouge régulièrement et est même tombée dans le caniveau.

12 - le Maire se fait l'écho d'une demande de mise à disposition d'un pré pour laisser paître un âne ou un cheval. Les conseillers municipaux n'y sont pas défavorables.

13 - sans réponse de la Préfecture jusqu'à récemment suite à sa nomination en tant que référent pour la lutte contre les violences intrafamiliales, François TURCIN informe les membres du Conseil Municipal qu'il va prochainement assister à une réunion d'information. Il émet le souhait de travailler en binôme, si possible avec une conseillère.

14 - Yannick VILLEDIEU aimerait qu'en cette période de mi-mandat, un bilan soit fait quant aux réalisations et aux projets.

15 - Yannick VILLEDIEU demande si la ruelle de la rue Neuve sera remise en état suite à des travaux sur un mur. Le Maire veillera à ce que l'entreprise remette les lieux en état comme elle s'y est engagée.

16 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bornage rue du Moulin / rue Auxerroise sera vérifié afin de voir ce qu'il est possible de faire pour limiter la prolifération anarchique des végétaux, tout en respectant les périodes autorisées pour les éventuels travaux d'élagage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20.

Le secrétaire de séance,

M. Xavier RATTE,



Le Maire,

M. Damien GAUTHIER,

